

Alassane Sow, Mouhamed Moustapha Dièye, Samba Diouf et Ibrahima Dia

CONFIGURATION DE L'ONG JAMRA DANS L'ESPACE PUBLIC SÉNÉGALAIS : DYNAMIQUES CENSORIALES, CONTRÔLE SOCIAL ET LIBERTÉ D'EXPRESSION

Résumé

Au Sénégal, l'ONG Jamra profite des limites et du faible degré d'intervention de l'État dans l'espace public pour dissuader certaines pratiques et comportements jugés déviants et subversifs, en se présentant comme une organisation de gestion des dissidences. Cet article, en s'appuyant sur une étude réalisée dans dix localités, traite de la censure et du contrôle social, religieux et culturel tels qu'ils sont exercés par l'ONG Jamra dans l'espace public au Sénégal. Il montre, à travers une approche interactionniste structuraliste whitienne, comment l'ONG Jamra est devenue un puissant acteur de censure et de contrôle social dans l'espace public et parvient, en collaborant avec divers acteurs dans un jeu de négociations, de soutien et de partenariat, à l'exercer, malgré l'existence de services de sécurité de l'État du Sénégal. En utilisant des méthodes et stratégies de découragements immédiates et peu restrictives, l'ONG Jamra développe un système gestionnel d'alerte, de censure et de contrôle dissuasifs soutenu par les familles religieuses et des programmes d'aide et d'assistance sociales aux catégories sociales démunies.

Mots-clés : contrôle social, dynamiques censoriales, espace public, dissidences, l'ONG Jamra, État.

Abstract

In Senegal, the NGO Jamra takes advantage of the limits and the low degree of state intervention in the public space to dissuade certain practices and behaviors deemed deviant and subversive, by presenting itself as an organization for managing dissidence. This article, based on a study carried out in ten localities, deals with censorship and social, religious and cultural control as they are exercised by the NGO Jamra in the public space in Senegal. It shows, through a Whittian structuralist interactionist approach, how the NGO Jamra has become a powerful actor of censorship and social control in the public space and manages, by collaborating with various actors in a game of negotiations, support and of partnership, to exercise it, despite the existence of State security services in Senegal. Using methods and strategies of immediate and non-restrictive discouragement, the NGO Jamra develops a management system of dissuasive warning, censorship and control supported by religious families and social aid and assistance programs for social categories destitute.

Keywords : social control, censorial dynamics, public space, dissidence, Jamra NGO, State.

Introduction

Les sources, les travaux et les approches qui traitent de la censure et du contrôle social sont innombrables, mais ils sont rapportés le plus souvent à un contexte de production où se repèrent les traces de l'activité censoriale et du contrôle social. Étymologiquement, le premier sens du verbe *censere* avait une valeur religieuse : « déclarer solennellement et selon les formes ». Son sens secondaire a été « jugé, évalué » avec les mots *ensor* et *censura*, qui ont pris aussi le sens de « critique » et de sanction morale des citoyens (frapper d'infamie et de déshonneur). En latin toujours, la *censura* est un examen sévère fait au nom de Dieu. Dans cette perspective, le besoin de maintenir l'orthodoxie religieuse développe la censure des idées et des opinions en occident. Cette polysémie de la notion de censure oblige les chercheurs à développer cinq grandes approches pour étudier tous ses aspects. Nous retrouvons d'abord l'approche qui conçoit la censure comme un fait juridique et ecclésiastique. En examinant cette approche de façon critique, Laurent Martin (2006 : 331-345) trouve que la censure existe dans le régime libéral au nom de la défense de la liberté contre les abus ou l'anarchie, comme moyen de droit pour protéger la société contre les agressions extérieures ou intérieures, notamment en période de crise. Cette « protection » vise en particulier les groupes les plus « vulnérables » au nom de leur « bien ». Toutefois, il est important de souligner que, selon Maxime Dury (1995), il n'y a plus de censure dans les sociétés libérales contemporaines, sauf à l'état de traces résiduelles, parce que la liberté y est la règle et la censure l'exception.

Ensuite, nous avons l'approche historico-politique de la censure où la censure peut être, selon Pascal Ory (1997 : 13-26), définie comme « une interposition entre un émetteur certain et son récepteur supposé d'un agent tiers qui brouille l'émission, dans des proportions variables pouvant aller jusqu'à la rendre inaudible, voire impossible. Toutefois, même si cette conception de la censure est assez large, il faut noter qu'elle est relativement conventionnelle dans le sens où la censure est, pour les défenseurs de cette approche, un ensemble de contraintes institutionnelles qui pèsent sur la capacité ou la liberté d'expression. Mais, à y regarder de près, on s'aperçoit que cette conception de la censure reste trop étroite, teintée de nominalisme et laisse de côté la réalité sociale et historique de la censure des individus ou des groupes. L'approche littéraire et psychanalytique qui met l'accent sur l'autocensure, tente de comprendre les mécanismes intérieurs, psychiques, qui président à l'élaboration d'une œuvre littéraire et à toute manifestation de la pensée. D'après cette approche, la censure personnelle de pensées ou d'actes jugés répréhensibles est directement, comme l'avait énoncé Sigmund Freud (1930), liée à la surveillance qu'exercent les diverses instances de la société sur chacun des individus.

Il y a aussi l'approche anthropologique dans laquelle la censure est, selon Annie Stora-Lamarre (1989), pensée en rapport avec le défendu, l'univers fantasmatique d'une époque, les refus, les tabous, les interdits, les peurs d'une société, les représentations et les imaginaires sociaux liés au partage entre le licite et l'illicite, le visible et l'invisible, le dicible et l'indicible, etc. En d'autres termes, l'approche anthropologique propose des éléments d'histoire sur les usages de la morale tels qu'ils apparaissent dans les textes législatifs et juridiques, les interventions des *leaders* d'opinion, les débats, les manifestations qui marquent l'adhésion ou le refus des mesures apparentées à la censure. En un mot, la censure dans cette approche a un lien avec le sacré et le secret, avec la tolérance et sa topologie. Elle est ce mécanisme qui règle l'opposition entre l'individu et la communauté en rappelant au premier les exigences de la seconde et est en relation avec son envers « positif » qui l'accompagne toujours et partout, la propagande, ce que la société recommande, prescrit, impose. Elle touche la vérité et le mensonge entendus moins comme concepts logiques que comme concepts sociaux. Enfin, l'approche sociologique considère holistiquement la censure comme un fait social qui défend des structures sociales. En établissant un lien entre censure et autocensure, Pierre Bourdieu (1982 : 344) considère que l'autocensure correspond à ce que l'agent s'autorise ou s'oblige à dire compte tenu de sa position sociale et estime que la censure n'est plus qu'une métaphore qui ne doit pas tromper. Pour l'auteur, c'est la structure même du champ qui régit l'expression en régissant à la fois l'accès à l'expression et la forme de l'expression, et non quelque instance juridique spécialement aménagée, afin de désigner et de réprimer la transgression d'une sorte de code linguistique.

Dans le cadre de cet article, en nous appuyant sur nos données exploratoires relatives au fonctionnement de l'ONG Jamra et en nous inspirant de ces auteurs précités, comme censure tout mécanisme religieux, social, culturel de contrôle, susceptible d'empêcher certaines pratiques et conduites antireligieuses et antisociales, soit parce qu'elles menacent l'équilibre de la vie sociale, soit parce qu'elles apparaissent contraires aux interdits culturels, sociaux et religieux de la société sénégalaise. Nous proposons une définition de la notion de censure en rapport avec celles de jugement, d'examen, de surveillance, de contrainte, de contrôle, de discipline. Comme le dit Laurent Martin (2006 : 331-345), la censure est un ensemble de règles, de règlements, de disciplines, de mesures contraignantes qui permettent d'empêcher la parole ou la pensée hétérodoxes, déviantes, et d'assurer le monopole de la « ligne droite ». Ce rapprochement entre censure et contrôle justifie le choix de ces notions dans ce présent article et nous permet de préciser le sens que nous donnons au concept de contrôle social. Si nous revisitons la généalogie du concept de « contrôle social », nous constatons qu'il recouvre plusieurs sens.

Selon Brigitte Bouquet (2012 : 33-45), le contrôle social a un sens « positif » de régulation sociale. Même si l'auteure définit le contrôle social en

l'associant avec la régulation sociale, il est toutefois important de préciser que la régulation ne signifie pas réglementation, car celle-là va au-delà de la simple réglementation en incluant une supervision active. Ainsi, nous retrouvons cette supervision active dont parle Brigitte Bouquet dans le fonctionnement de l'ONG Jamra.¹ Née en 1982 en tant qu'association publique et devenue ONG en 1985, l'ONG Jamra est portée par de jeunes intellectuels qui déroulent des programmes sociaux et religieux pour lutter contre la drogue, la prostitution, la délinquance juvénile, la pauvreté, etc. On peut citer l'Association des jeunes amis de l'ONG Jamra (AJAD) implantée dans des quartiers populaires et mobilisant de plus en plus de jeunes. Dans ce sens, l'ONG Jamra estime, à travers les enquêtes exploratoires menées auprès de ses représentants, que la mondialisation pervertit la société sénégalaise en imposant des valeurs, des cultures, des pratiques religieuses étrangères subversives qui déchirent le tissu social et perturbent la cohésion sociale et religieuse.

L'ONG Jamra apparaît comme un réseau dynamique et interactif en ce sens qu'elle est membre fondateur des structures suivantes : 1) la fédération nationale des ONG et OCB (Organisations communautaires de Base) luttant contre la drogue au Sénégal (FONSELUD), 2) l'alliance nationale des religieux et experts médicaux luttant contre le Sida au Sénégal (ANREMS), 3) le réseau national Islam, sida, santé, éducation, du réseau national des intervenants de la société civile sénégalaise sur la drogue, 4) le réseau des ONG Islamiques du Sénégal (ROIS), 5) le comité interministériel de lutte contre la drogue au Sénégal (CILD), 6) le conseil national de lutte contre le Sida, 7) le comité de coordination pays du fonds mondial et 8) la cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF). C'est pourquoi l'ONG Jamra est, de plus en plus, présente dans l'espace public, en s'érigeant comme un garde-fou pour stopper des pratiques en déphasage avec les normes sociales, culturelles et religieuses de la société sénégalaise. Sous ce rapport, elle organise des plaidoiries, des propagandes d'opinions, des actions concrètes ponctuées par des plaintes et l'incitation des autorités officiellement reconnues à la sanction des actes jugés outrageants et déviants. Tels sont les faits significatifs qui nous amènent à nous intéresser à la question de la censure et du contrôle social tels qu'ils sont pratiqués par l'ONG Jamra dans l'espace public sénégalais. Pour rendre compte de la diversité des manifestations de la censure et des contrôles sociaux tels qu'ils sont exercés par l'ONG Jamra dans le contexte du Sénégal, nous privilégions l'approche interactionniste structuraliste qui met l'accent sur les interactions et les relations entre l'ONG Jamra et les autres acteurs au sein de l'espace public.

¹ Le mot *Jamra* est un mot arabe qui signifie braise, charbon ardent. Il est choisi par les précurseurs et pères fondateurs de l'ONG pour traduire le pouvoir destructeur du feu. Donc, pris dans ce sens, Jamra en tant que ONG cherche à détruire tout ce qui nuit la société dans les perceptions de ses acteurs.

Les différentes manifestations des dynamiques censoriales et du contrôle social dans l'espace public sénégalais sont observées, et les raisons pour lesquelles tel phénomène social est considéré comme « censure » ou « contrôle » seront identifiées et analysées dans la perspective interactionniste.

1. Contexte et problématique de recherche

De 1970 à nos jours, le Sénégal enregistre des ONG confessionnelles qui assument plusieurs rôles dans la vie sociale. Par ONG confessionnelles, nous désignons l'ensemble des organismes caritatifs secouristes qui pratiquent l'« humanitaire », opèrent sous forme d'assistance aux personnes en période de crise et en profitent pour véhiculer des idéologies et exercer une censure et un contrôle social et religieux sur les minorités sociales qui proposent d'autres types de valeurs. D'après notre enquête exploratoire au Ministère de l'Intérieur, le pays compte actuellement plus de 500 ONG confessionnelles, dont 123 ont une existence légale. Ces organismes fournissent des services sociaux (soins de santé, soutien à l'éducation, etc.) à leurs membres et aux couches défavorisées au sein de la population. Ils sont très actifs dans la construction des lieux de culte et la mise en place de réseaux d'enseignement islamique et chrétien. Parmi ces ONG, on retrouve APIJ Association de Prédication Islamique pour la Jeunesse), ONG de bienfaisance islamique, Sharjah charity international, WAMY (World Assembly of Muslim Youth), IIRO (International Islamic Organization), Finance islamique, International Islamic Relief Foundation, Fondation des déshérités, Secours islamique de France, ONG Daral Qurane wal Ikhsan, World vision, Caritas, ONG Jamra, etc. Dans le cadre de cet article, le choix est porté sur l'ONG Jamra, parce qu'elle est présente de plus en plus dans l'espace public au Sénégal et y apparaît comme un acteur de régulation aux plans religieux, social et politique des comportements jugés déviants, qui s'opposent aux valeurs dominantes. L'ONG Jamra est une Association créée en 1982 ; elle a eu son récépissé en 1989 sous le n°5785 MINT/DAGAT et a obtenu son agrément en 1993 sous l'agrément n° 03810/MDS qui lui donne le statut de l'ONG. À chaque fois que l'occasion se présente, l'ONG Jamra n'hésite pas à user de son statut juridique, des médias, des manifestations et des tournées auprès des foyers religieux et des acteurs politiques dans le dessein de sensibiliser les autorités nationales sur les menaces externes et internes qui touchent la société sénégalaise. Ouverte à tous les acteurs adhérant à sa cause et basée sur les valeurs religieuses associées à la neutralité politique dont elle se défend, l'ONG Jamra exerce un contrôle social et une censure sur une bonne partie de la société sénégalaise. L'ONG Jamra tient sa légitimité du fait qu'elle ramène toutes ses actions dans le cadre de la religion, notamment celle musulmane. Sa place actuelle dans l'exercice du contrôle social est née suite à de nombreuses réactions suscitées par l'apparition de nouveaux comportements antisociaux et areligieux liés aux mutations sociales induites par la modernité et la mondialisation de la culture. L'ONG Jamra constitue

un cadre non négligeable d'application des normes de conduite sociales et religieuses de conduite et s'érige en complicité avec toutes les autorités religieuses du pays comme un instrument répressif des comportements déviants. Dans ce sillage, l'ONG Jamra est socialement et religieusement bien appréciée, car elle soutient des couches sociales vulnérables et répond à des dispositifs réglementaires bien précis. En effet, au Sénégal, son intervention est définie par le décret 96-103 du 08 février 1996 modifiant le décret 89-775 du 30 juin 1989 fixant les modalités d'intervention des ONG.

D'après ce décret, une ONG est une association régulièrement déclarée, à but non lucratif, dont l'objectif de contribuer au développement national et agréée en cette qualité par l'État. Pourtant, quoique l'ONG Jamra poursuive des buts patriotiques et s'engage dans un militantisme en faveur des idéaux religieux, elle ne jouit pas d'une autorisation juridique qui lui permet d'exercer la censure et contrôle social. Mais par son expansion et sa prégnance depuis sa date de création, l'ONG Jamra reste incontournable lorsqu'il s'agit de dénoncer certaines déviances. Comme le rappelle son directeur exécutif, l'ONG Jamra a forgé sa réputation en restant constante dans la lutte contre les fléaux sociaux tels que la drogue, la prostitution, la délinquance juvénile, l'avortement, l'homosexualité, le Sida, le tabagisme, les médiations dans divers conflits sociaux et politiques, le libertinage des jeunes, les films et pièces théâtrales subversifs et perversifs, etc. Ces exemples donnent d'ores et déjà une idée sur les champs d'application de la censure et du contrôle social, le processus d'émergence et des modalités d'existence d'un espace contrôlé et censuré par l'ONG Jamra dont l'étude permet de comprendre le mode de fonctionnement du régime dissuasif et répressif, ses formes d'expression et ses rapports de force avec des minorités en quête d'appuis et d'ancrages. Du point de vue structurel, constituant comme un rempart ou un relais de l'État face à la déperdition des valeurs culturelles et religieuses, l'ONG Jamra est très écoutée, entendue et respectée par les populations, parce que sa mission consiste à protéger les valeurs communes qui fondent le vivre-ensemble et cohésion sociale. Sous ce rapport, l'ONG Jamra tient des conférences dans les établissements scolaires et met en place des cellules dans de nombreux lycées, collèges et quartiers. Des adultes, des notables et des leaders religieux intègrent, par l'Association des jeunes amis de l'ONG Jamra qui, de fil en aiguille, installe des cellules dans toutes les régions du Sénégal.

En réalité, le dépouillement exploratoire des archives historiques de l'ONG Jamra indique que, de 1982 à nos jours, cette ONG a développé un important programme d'action caritative humanitaire et des projets de sensibilisation et d'encadrement sur la drogue, le paludisme, la délinquance Juvénile, etc. En 1989, l'ONG Jamra signa un protocole d'accord avec le programme national de lutte contre le Sida et s'engagea à sillonner le pays pour informer et sensibiliser les leaders religieux musulmans sur cette nouvelle maladie et les amener à s'impliquer dans la lutte pour une meilleure prise en charge des

orphelins et enfants vulnérables (OEV) et des personnes vivant avec le VIH (PVVIH). Pour mieux comprendre cette mission de l'ONG Jamra, il est nécessaire de se demander comment l'ONG Jamra est devenue un puissant instrument de censure et de contrôle social dans l'espace public sénégalais. En somme, à la lumière de ces faits significatifs justifiant la pertinence de notre question de recherche et à la différence des auteurs (Muriel Gomez-Perez, 2011) qui ont étudié l'ONG Jamra sous l'angle de l'action sociale et des expériences de partenariats et de solidarités, nous proposons d'étudier la question de la censure et du contrôle social tels qu'ils sont pratiqués par l'ONG Jamra sous le prisme de la censure et du contrôle social dans l'espace public du Sénégal.

2. Méthodologie de recherche

Pour décrire et analyser les dynamiques relationnelles et interactionnelles de l'ONG Jamra au sein de l'espace public au Sénégal, nous avons adopté la démarche interactionniste structuraliste telle qu'elle est définie par Harrison White (2011, [1970]). Cette démarche défend l'idée selon laquelle l'action sociale s'explique par l'aversion à l'incertitude qui tend à agir de façon à réduire les incertitudes liées à l'existence, ainsi qu'à réguler les interactions sociales, de façon à faire baisser l'angoisse provoquée par l'incertitude. Ce sont les relations, vues comme des histoires, qui permettent d'expliquer l'émergence, l'évolution ou la dissolution des formations sociales observables. Dans cette approche interactionniste structuraliste, l'action sociale tend à donner forme et à organiser le monde social au fil d'interactions sociales porteuses de sens. Dans cette perspective, Harrison White (2011, [1970]) montre que les interactions sociales et les structures sociales, produites par ces interactions sociales, s'influencent mutuellement, d'où l'intérêt d'intégrer dans l'analyse les concepts whittiens « d'identité sociale », « d'effort de contrôle », qui évoquent les modes de régulation sociale et la règle de l'« inertie endémique du social » dont parle White (2011, [1970]). L'ONG Jamra nous apparaît comme une entité sociale et religieuse qui organise l'espace public et rappelle à l'ordre les autres entités pour réduire les incertitudes, en censurant et exerçant un contrôle social et religieux. L'objectif est d'avoir un minimum de confiance dans le déroulement de ses interactions. Si cette approche nous paraît pertinente dans le cadre de cette réflexion, c'est parce que l'ONG Jamra déploie des efforts de contrôle et censure lors de ses interactions dans l'espace public qui prennent une forme à la fois sociale, religieuse, juridique, médiatique.

En ce qui concerne le cadre d'étude, les enquêtes ont été menées dans dix localités que sont Dakar, Pikine, Rufisque, Mbour, Guédiawaye, Saint-Louis, Thiès, Kaolack, Ziguinchor et Diourbel. Ces localités ont été choisies parce qu'elles constituent de hauts lieux de rencontres aux cours desquelles les représentants de l'ONG Jamra initient des stratégies et des programmes de lutte, de censure et de contrôle social dans l'espace public sénégalais. Nous

avons consulté dans chacune de ces localités sur place trente archives et vingt-cinq supports audiovisuels relatifs aux communiqués, aux sorties médiatiques, aux programmes, aux conférences, aux dossiers de médiations familiale et sociale, aux lettres d'informations et d'avertissements adressées aux autorités étatiques et aux plaintes déposées au tribunal de Dakar pour interpellier le procureur et le CNRA (Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel) pour censurer les produits médiatiques jugés subversifs (films, pièces théâtrales). Vingt entretiens libres ont été réalisés auprès des représentants de l'ONG Jamra, des populations, des hommes politiques et des hommes de média dans les localités indiquées ci-dessus. Ces entretiens sont structurés en quatre thèmes. Le premier thème porte sur l'ONG Jamra et concerne l'identification des dispositifs organisationnels et institutionnels et des différents partenaires de l'ONG Jamra. Dans cette partie, l'accent est mis sur sa place et sa fonction dans la vie sociale et religieuse des Sénégalais. Le deuxième thème portant sur les moyens et modes de communication de l'ONG Jamra a permis de repérer les dispositifs de propagande, c'est-à-dire la communication externe et la prise de décision au sein de l'ONG Jamra. Ce thème nous édifie sur le processus de concertation de l'ONG Jamra. Ce processus implique la collecte et l'analyse des informations pour une prise de décision par rapport à une affaire concernant la transgression des normes sociales, culturelles et religieuses et des bonnes mœurs de la société sénégalaise. Le troisième thème met en exergue les relations d'échange de l'ONG Jamra. Il s'agit, d'une part, de repérer et de ressortir les relations d'échange entre l'ONG Jamra, les populations, l'État, sans oublier ses interventions extérieures et d'autre part de déterminer l'influence des réseaux internes et externes sur son fonctionnement. Le quatrième thème met en relief la démarche d'intervention qui permet de rendre compte des moyens d'intervention utilisés par Jamra pour dénoncer une situation jugée anormale. En définitive, contre le risque de confusion et d'essentialisation des concepts de censure et de contrôle social, nous proposons, à travers la présence et la configuration de l'ONG Jamra, une analyse fine des pratiques, des représentations et des dynamiques de censure et du contrôle social dans le contexte du Sénégal.

Après avoir décrit le contexte, posé/formulé la problématique et précisé l'approche, le cadre et la méthodologie de recherche, le cadre d'analyse et d'interprétation de notre article comprend quatre points. Le premier point met l'accent sur l'ambivalence du rapport entre l'ONG Jamra, les médias, les populations et les hommes politiques. Le second point met en valeur les actions humanitaires et le prosélytisme de l'ONG Jamra. Le troisième point porte sur le passage de l'instrumentalisation de l'Islam à l'adoption d'une attitude policière de l'ONG Jamra. Enfin, nous abordons le rapport entre l'ONG Jamra et les identités des minorités à la recherche d'appuis et d'ancrages dans l'espace public sénégalais. Nous croyons possible et utile de proposer une réflexion personnelle d'ordre théorique et empirique et

alimentée par une discussion avec des auteurs défenseurs de l'approche interactionniste retenue, même si les résultats de leurs travaux sont contextualisés, chronocentrés et localisés. Quatre axes nous semblent pouvoir dessiner le cadre de présentation de nos résultats.

3. Analyse discutée des résultats de recherche

3. 1. Ambivalence du rapport entre l'ONG Jamra, médias, politiques et populations

Depuis 1982, l'ONG Jamra est active dans l'humanitaire et mène beaucoup d'actions caritatives à l'endroit des plus démunis sur tout le territoire national. Ainsi, elle intervient dans l'assistance et l'aide aux démunies et leurs familles, aux personnes vivant avec VIH et aux toxicomanes avec la distribution de denrées alimentaires et de produits d'hygiène. L'ONG Jamra prévient des maladies sexuellement transmissibles (SIDA, etc.), fait un plaidoyer auprès des leaders religieux musulmans et prend en charge du point de vue psychologique, social, religieux et nutritionnel des orphelins et enfants vulnérables (OEV). Mieux, l'ONG Jamra lutte contre la toxicomanie, en prévenant, accompagnant et prenant en charge des toxicomanes du point de vue psychosocial et spirituel. Par exemple, depuis 2010, le directeur exécutif de l'ONG Jamra est devenu président de la fédération nationale des ONG et OCB sénégalaises luttant contre la drogue (FONSELUD). Il convient de retenir que les actions, les interventions et les programmes de l'ONG Jamra créent un espace propice à l'exercice du contrôle social, religieux et s'expliquent, comme le dit Harrison White, par « l'aversion à l'incertitude ». L'ONG Jamra agit pour réduire les incertitudes existentielles, réguler les interactions sociales et gérer l'angoisse provoquée par l'incertitude et les inégalités sociales, en témoigne l'extrait ci-après :

La question de l'avortement médicalisé continue de défrayer la chronique au Sénégal. L'ONG Jamra demande aux Sénégalais d'arrêter d'encourager les meurtres d'enfants dans le ventre de leurs mères. Jamra s'oppose à tout engagement pris par l'État à l'étranger pour légaliser l'avortement. Dès l'instant que lesdits protocoles sont en déphasage avec les croyances culturelles et religieuses de l'écrasante majorité des croyants du pays. (M-M-G, chargé de communication de l'ONG Jamra).

En nous référant à Michel Foucault (1975), nous voyons que l'ONG Jamra manifeste dans l'espace public sénégalais des formes variées de pouvoir qui s'exercent à travers des mises en garde, des préventions, des pratiques, des interventions et des programmes de contrôle social et de censure auprès des individus et des populations. Autrement dit, l'ONG Jamra développe, comme le dit Gilles Deleuze (2003), des mécanismes de contrôle social et de censure qui se manifestent comme une puissance publique qui ne se contente pas d'être extérieure, mais aussi s'intériorise dans les consciences individuelles.

Par exemple, l'ONG Jamra intervient dans la lutte contre le paludisme et les campagnes de prévention. L'une des personnes assistées par les services sociaux de l'ONG Jamra le confirme lorsqu'elle défend l'ONG en ces termes :

Je dénonce avec vigueur les tentatives d'intimidation à l'égard de Jamra qui, depuis plus de 25 ans, s'est distinguée dans la préservation des bonnes mœurs et des valeurs cardinales. Je constate une banalisation inédite de la débauche et des atteintes récurrentes à la dignité et à la pudeur à travers les médias classiques et sur internet. Je lance un appel à tous les citoyens à se tenir prêts pour freiner toute entreprise de banalisation de la dépravation des mœurs, des valeurs morales, culturelles et religieuses qui fondent notre humanité. (O-B, 45 ans, Dakar).

Nous apercevons que, dans le contexte du Sénégal, les hommes politiques et une bonne partie des populations interagissent avec l'ONG Jamra et ont à la fois des perceptions positives et négatives sur l'ONG Jamra. Cette dernière tient sa force des dynamiques relationnelles et d'efforts de contrôle et de censure qui font émerger son identité sociale témoignant d'un réseau social, un ensemble de relations entre plusieurs acteurs organisés. Par exemple, l'exploitation des archives historiques de l'ONG Jamra révèle que, depuis 2005 jusqu'à nos jours, dans le cadre de l'alliance des religieux dans les districts de Guédiawaye, l'ONG Jamra intervient à Sicap Mbao et à Rufisque. Mieux, l'ONG Jamra intervient dans la lutte contre l'abus et l'exploitation des enfants. Ainsi, est-elle impliquée dans l'éducation des enfants par la mise en place d'un *daara* (école coranique) maternel franco arabe qui accueille plus de 150 enfants de 2, 5 à 6 ans. À travers ce *daara* (école coranique), l'ONG Jamra renforce les connaissances, l'éducation de base et la foi des enfants en forgeant leur esprit. Toutefois, même si l'ONG Jamra soutient certaines couches sociales en difficulté, il est important de souligner que les logiques censoriales développées par l'ONG Jamra dans l'espace public sénégalais portent atteinte à la liberté d'expression, comme l'atteste l'un des enquêtés en ces termes.

L'ONG Jamra a instauré la censure systématique sur des séries télévisées n'ayant pas son assentiment, bien aidée en cela par le Conseil national de régulation de l'audiovisuel (CNRA). Des ailes lui ayant poussé sur le terrain de la censure à la diffusion, l'organisation veut maintenant étouffer dans l'œuf la création cinématographique en investissant son administration. Elle a annoncé en grande pompe, comme à son habitude, avoir signé une convention avec la Direction de la cinématographie. Celle-ci, on le sait, à travers le Fopica, finance la production de films. C'est la sanction du public et de la critique qui doit tout réguler. Et non pas une organisation confessionnelle, quelle qu'elle soit. Nous sommes suffisamment libres et responsables des chaînes que nous choisissons de regarder. (D-G, enquêté, 42 ans, Dakar).

L'ONG Jamra pose des actes de salubrité publique, remplir un devoir citoyen, met en garde, alerter ses concitoyens et invite ainsi à une grande vigilance par rapport aux groupes minoritaires (homosexuels, francs-maçons) « ne devant pas » bénéficier d'une place au sein de la société sénégalaise au même titre que les autres groupes. Toutefois, la dénonciation de l'ONG Jamra ne vise qu'à entraver les libertés fondamentales, notamment celle des hommes de média producteurs et diffuseurs de films et de théâtres jugés « subversifs ». Par exemple, l'un d'entre eux le justifie, quand il dit ceci :

Nous n'abordons pas ici les aspects juridiques de la question. Ce n'est pas évident que les règles de fonctionnement de la Direction de la cinématographie, fixées par une administration laïque, l'autorisent à signer quoi que ce soit avec une organisation brandissant des critères religieux pour valider ou invalider un scénario. Mais si le président du CNRA, du haut de son expérience, cède presque toujours devant l'activisme débordant de Jamra, on voit bien d'ici l'embarras du tout nouveau directeur de la cinématographie. L'ONG Jamra place ses pions un à un. Et de plus en plus, M-M-G, leader autoproclamé de l'ONG Jamra, remet en cause des acquis obtenus par de longues luttes. (H-G, enquêté, 46 ans, Homme de média, Kaolack).

En dernier ressort, si nous analysons les informations relatives à l'attitude brigadière de l'ONG Jamra dans l'espace public du Sénégal, on s'aperçoit que l'ONG Jamra fait face à une situation liée en partie à la modernité, c'est-à-dire aux nouvelles réalités des sociétés actuelles. Les individus et les pratiques sur lesquels l'ONG Jamra exerce un contrôle social et religieux et applique la censure.

3.2. Actions humanitaires et prosélytisme de l'ONG Jamra

En tant qu'acteur de l'aide humanitaire, l'ONG Jamra a une influence notable sur les politiques locales de développement. Le rapport entre le volet humanitaire et la part du prosélytisme est très visible dans la pratique de la censure et le contrôle social et religieux. Sa présence dans l'espace public est modulée par le bénévolat et l'action militante qui sont mis en exergue dans nos entretiens. L'ONG Jamra contribue à l'éradication des fléaux qui affectent le mieux-être des populations et inscrit son action dans la préservation de la dignité humaine en phase avec les recommandations divines. Elle est également un cadre de concertation des religieux pour renforcer leur implication dans la lutte contre ces fléaux et pour maintenir cette dynamique participative autour de ces problèmes. Elle a des démembrements dans chaque région appelées antennes régionales, qui coordonnent les actions au plan régional, collectent les données afférentes aux différentes mises en œuvre des projets, suivent et évaluent les actions dans chaque localité respective, élaborent les rapports techniques et financiers

mensuels et assurent la remontée des données au sein de la direction exécutive nationale. En répondant aux détracteurs de l'ONG Jamra, le chargé de communication de l'ONG Jamra rappelle son historique et son rôle en ces termes :

L'ONG Jamra est une organisation islamique qui a un directeur exécutif et un vice-président chargé de la communication. Elle ne s'érige pas comme un directeur de conscience de qui que ce soit ; elle ne s'improvise pas en gendarme de qui que ce soit. Ceux qui attaquent cette organisation ne respectent pas les Sénégalais. Il y a de fausses imputations sur l'ONG Jamra. Pourtant, on est dans un pays de droit, de liberté et d'association consacré dans la constitution. C'est sur la base de ce droit que l'association des homosexuels est née. C'est ce même droit qui nous autorise à fonder l'ONG Jamra en tant que talibés sur des dispositifs juridiques qui nous permettent de protéger l'héritage légué par les autorités religieuses des différentes familles confrériques. L'ONG Jamra fait face aux lobbies homosexuelles et loges maçonniques qui cherchent à s'implanter au Sénégal. L'ONG Jamra n'impose rien du tout. On est des talibés qui protègent les valeurs religieuses, sociales et culturelles que les anciens nous ont léguées. Jamra ne cherche pas à mettre en place un ordre moral comme le pensent certains détracteurs. Nous sommes dans un pays où les marabouts ont écrit, fait et travaillé pour la paix et la stabilité sociale et religieuse. Jamra travaille pour conserver ces acquis et s'active chaque jour dans la lutte contre la dégradation des mœurs. (M-M-G, chargé de communication de l'ONG Jamra).

L'extrait ci-dessus dévoile les conditions d'un refoulement de l'irrationalité dans la conduite en société. Ici, la censure et le contrôle tels qu'ils sont pratiqués par l'ONG Jamra apparaissent comme un mécanisme qui règle l'opposition entre l'individu et la communauté en rappelant au premier les exigences de la seconde. Cette censure et ce contrôle tels qu'ils s'opèrent dans le contexte du Sénégal obligent à revenir sur l'hypothèse freudienne relative à une « pathologie des communautés culturelles » et un « surmoi collectif ». En effet, Sigmund Freud (1930), loin d'assimiler le développement culturel à un progrès, repère des problématiques psychologiques liées à la socialisation humaine. Parmi ces problématiques, on peut citer le renoncement au plaisir, la contrainte de la civilisation, etc. Selon l'auteur, la civilisation cultive paradoxalement en l'homme une aversion profonde contre la vie et une tendance à l'autodestruction. Par exemple, après avoir dénoncé la séquence sexuelle de l'actrice L-G sur la série « Infidèles », l'ONG Jamra traduit les promoteurs de cette série devant le CNRA (Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel), le procureur et la Direction de la cinématographie. L'un de ses représentants le justifie à travers les propos ci-dessous :

Nous avons saisi le CNRA, le procureur de la République et la Direction de la cinématographie contre les promoteurs de la série « infidèles ». Devant le gendarme de l'audiovisuel, nous avons dénoncé la violation des engagements pris par les promoteurs. Devant le procureur, nous avons invoqué la violation de la loi numéro 2008-11 du 25 janvier 2008, relative à la diffusion d'images contraires aux bonnes mœurs (article 2) renforçant les dispositions du Code pénal, en son article 431-60, qui bannit l'utilisation de tout moyen de communication électronique, aux fins : d'afficher, d'exposer, de projeter au regard du public tous imprimés, photographies, films ou images contraire aux bonnes mœurs. Les dispositions du Code pénal sur l'attentat à la pudeur et l'outrage public aux bonnes mœurs (articles 318 et 324). Enfin, nous avons dénoncé le non-respect de la loi N°2002-18 du 15 avril 2002, portant règles d'organisation des activités de production, d'organisation, de promotion cinématographique et audiovisuelle et sanctionnant l'absence de demande d'autorisation préalable pour le tournage. (I-G, représentant de l'ONG Jamra).

Selon Norbert Élias (1973, [1939]), à partir de la Renaissance, en tout cas au XVI^{ème} siècle au plus tard, on assiste en Europe à une inflexion caractéristique des règles de la convenance. Entendons par là des règles régissant ce qui est jugé convenable et inconvenable dans les rapports des personnes entre elles, en deçà des règlements juridiques, des lois politiques, des normes morales. Mieux, en examinant ce qui institue l'ordre social, Edward Alsworth Ross (1960 : 249-250) divise le contrôle social en contrôle interne et externe. Le contrôle interne repose sur la coutume, la religion et l'opinion publique. Le contrôle externe vient des lois, du droit et de l'éducation ; il est assuré par l'État. Il s'agit donc d'un contrôle rationnel de la vie sociale. De même, Robert Merton (1998, [1949]) distingue, d'une part, les régulations externes obligatoires s'imposant aux individus en dehors de leur volonté par le biais des institutions et d'autre part, les régulations internes, caractérisées par l'intériorisation des normes. Dans ce cas de figure, le contrôle social, plus diffus, s'opère au fil des interactions de la vie quotidienne. Nous pouvons dire que l'ONG Jamra se présente dans l'espace public du Sénégal comme une institution de contrôle social et de censure préalablement enracinée dans des actions humanitaires et soutenue par les familles religieuses. Par exemple, l'extrait ci-dessous illustre cette situation.

L'ONG Jamra a le soutien de toutes les familles religieuses. D'ailleurs, le calife de Tivaoune a fait un discours qui fortifie l'ONG Jamra dans sa légitimité de lutte contre la dégradation des mœurs. Je rappelle que l'ONG Jamra est créée en Février 1982 ; le mois de février passé, l'ONG Jamra célébrait ses 36 ans de combats dans le domaine social, de lutte contre la dégradation des mœurs, de la solidarité et de l'entraide. L'ONG Jamra ne fait

pas seulement de la dénonciation, elle fait aussi de la médiation sociale sur plusieurs dossiers de revendication sociale, etc. Présentement, l'ONG Jamra fait de la médiation sociale entre l'État et les anciens combattants du Golfe. Le calife de Tivaoune nous a renforcés dans la légitimité de notre combat. D'ailleurs, nous avons élaboré un programme, parce que dans quelques jours, nous irons rendre visite au calife de Tivaoune. On doit comprendre que dans tous les pays, les législateurs doivent se baser sur le substrat socioculturel pour créer des lois qui régissent la vie sociale. Je pense que nos législateurs ont le droit en se basant sur nos réalités socio-culturelles et religieuses de réactualiser l'article 319, alinéa 3 du code pénal qui interdit et pénalise le mariage des homosexuels au Sénégal. Je le dis parce que ces derniers jours, le comité des nations-unies met la pression au gouvernement du Sénégal pour autoriser le mariage des homosexuels. (A-N, membre de l'ONG Jamra, Thiès).

En somme, l'ONG Jamra nomme des représentants dans les régions du Sénégal pour s'assurer que rien de contraire à la foi musulmane ne puisse être publié, vécu et pratiqué dans ce pays. Elle invite à observer strictement le respect des préceptes et interdits moraux issus de la religion musulmane, de la tradition, de la culture et des mœurs sénégalaises. En coopérant avec les médias sénégalais et les autorités religieuses du Sénégal, l'ONG Jamra implique de nombreuses personnes pouvant appuyer sa lutte contre les pratiques jugées « subversives » ou « inconvenantes ». Il demeure que la censure et le contrôle social tels qu'ils sont pratiqués par Jamra au sein de l'espace public sénégalais restent prégnants dans l'espace public au Sénégal. Le sous-point qui suit aborde le passage de l'instrumentalisation de l'Islam à l'attitude policière de l'ONG Jamra.

3.3. De l'instrumentation de l'Islam à l'adoption d'une attitude policière de l'ONG Jamra

L'analyse des données obtenues auprès des autorités politiques et médiatiques à la lumière de l'approche whitienne mettant l'accent sur les liens et les relations signale que la censure et le contrôle social et religieux exercés par l'ONG Jamra au sein de l'espace public sénégalais peuvent mettre à mal le fonctionnement de l'État républicain, démocratique et laïc. Considérée par les populations comme une association musulmane assez puissante dans le pays, l'ONG Jamra arrive à censurer et contrôler tout ce que les traditions culturelles, sociales et religieuses du pays n'acceptent, en s'opposant parfois aux auteurs et promoteurs et même aux dirigeants politiques. Elle s'oppose et fait interdire toutes les choses qui ne vont pas dans le sens de leur vision de l'Islam sur le fonctionnement de la société sénégalaise. L'ONG Jamra semble ignorer l'existence des principes de la laïcité et croit être dans une République islamique, comme en attestent les propos ci-après.

Le 27 octobre 2020, l'ONG Jamra avait remis une lettre de protestation à Philippe Lalliot, ambassadeur de France au Sénégal. À travers cette lettre, il s'agissait de se faire l'écho de l'indignation de l'écrasante majorité des musulmans sénégalais, suite à l'inadmissible sacrilège du président français, Emmanuel Macron contre la référence d'un milliard huit cent millions de croyants à travers le monde. (M-M-G, chargé de la communication de l'ONG Jamra).

Il se dégage l'impression que la société sénégalaise est, à travers la présence de Jamra dans l'espace public, dans ce que Karl Popper (1978) appelle le « passage d'une société fermée à une société ouverte » ou d'une société disciplinaire à une société normée, si nous reprenons Michel Foucault (1975). À la société pervertie, l'ONG Jamra oppose la société contrôlée par la religion, où les pratiques et valeurs antisociales des individus sont censurées et prohibées, comme le dit l'un de ses représentants.

En tant que structure de veille et d'alerte, l'ONG Jamra continue de rejeter fermement toutes formes de complexe d'infériorité et les solutions préconisées par les puissances occidentales pour résoudre leurs problèmes. Jamra invite tous les Sénégalais à mettre en valeur nos réalités socio-culturelles. Ayons le courage de faire face à nos problèmes de société en nous appuyant sur nos réalités socioculturelles et combattons les mimétismes aveugles des sous-cultures extérieures. (M-D, représentant de l'ONG Jamra).

Au total, notons que le contrôle et la censure tels qu'ils sont menés par l'ONG Jamra dans l'espace public du Sénégal témoignent d'une tentative ou d'un engagement pour maîtriser un environnement socio-culturel ouvert et favorable à des minorités déviantes des conventions sociales et religieuses traditionnelles au Sénégal. C'est dans ce sens que se situe Ruwen Ogien (1990) lorsqu'il distingue les sanctions diffuses, interactives, des sanctions organisées, c'est-à-dire administrées par un corps défini et constitué. Toutefois, dans cette perspective, l'auteur associe le concept de contrôle social aux conditions de la socialisation des individus dans la vie sociale, même si les limites de cette association ont amené d'autres chercheurs à s'intéresser aux techniques de contrôle. En gros, le contrôle et la censure tels qu'ils sont exercés par l'ONG Jamra s'appréhendent comme une réaction à la déviance, c'est-à-dire à une correction des ratés de cette socialisation dont parle Ogien, un rétablissement de la conformité entrepris par des institutions de resocialisation. L'ONG Jamra fait face à des minorités en quête d'appuis sociaux dans un contexte d'incertitude, qui caractérise l'environnement social et religieux au Sénégal.

3.4. L'ONG Jamra face aux identités des minorités à la recherche d'appuis et d'ancrages dans la société sénégalaise

L'ONG Jamra se présente, à travers ses interactions dans l'espace public sénégalais, comme un organisme dissuasif, c'est-à-dire qui sanctionne des comportements déviants et antisociaux, par référence à un corpus juridique, culturel, social et religieux. De ce point de vue, la censure et le contrôle social et religieux tels qu'ils sont pratiqués par l'ONG Jamra fonctionnent comme régime dissuasif et répressif au nom de la défense de la société sénégalaise contre les abus, les agressions extérieures ou intérieures. Le contrôle et la censure exercés par l'ONG Jamra visent en particulier des minorités et des groupes (homosexuels, drogués, francs-maçons, enfants abandonnés dans la revue, entre autres) qui semblent échapper aux organes de censure et de contrôle de l'État du Sénégal. L'on peut également remarquer que, dans certains champs d'application, la censure et le contrôle social, culturel, social et religieux sont préventifs dans le sens où ils se manifestent comme un ensemble de contraintes qui pèsent sur la capacité ou la liberté d'expression de ces minorités et groupes actifs, à en croire l'extrait ci-dessous.

Nous ne devons pas accepter que les autres pays occidentaux nous disent la manière dont nous devons organiser notre vie sociale, politique et religieuse. Le Sénégal a une position officielle sur le mariage homosexuel, parce que nous avons retrouvé une douzaine d'intellectuels dans un hôtel de la corniche ouest qui réfléchissait sur l'abrogation de l'article qui interdit les unions contre nature. Ces intellectuels étaient des députés prêts à porter ce projet à l'Assemblée nationale. Quand l'ONG Jamra a appris cette information, elle ne s'est pas limitée à la dénonciation, mais elle a tenu un point de presse pour interpellier le président de la République, Macky Sall. Ce point de presse était tenu par Imam M- D pour rappeler au président Macky Sall que c'est lui le gardien de la constitution et par extension des valeurs communes que nous partageons. Le peuple sénégalais lui a confié la gestion du pays et il doit réagir par rapport à ce projet de loi en cours. Nous lui avons aussi écrit une lettre pour que nous soyons entendus. Malgré cet article, l'Etat a donné aux homosexuels un récépissé de reconnaissance. Sous le régime de Wade en 2009, on avait dénoncé la délivrance de récépissé à 9 associations homosexuelles et lesbiennes et la libération scandaleuse des homosexuels qui se mariaient à Mbaou. (M-M-G, chargé de communication de l'ONG Jamra).

Ici, apparaît toute la pertinence de l'approche interactionniste structuraliste whittienne qui permet d'identifier l'ONG Jamra comme une structure sociale avec le vécu des individus traqués, notamment sur la manière dont elle est perçue et se maintient dans un espace public mouvant et la manière dont ces individus interagissent avec elle en créant des situations de désordre, d'incertitude et d'instabilité. Par exemple, l'analyse de cet extrait prouve que

le monde dans lequel l'ONG Jamra agit est interactif, structuraliste et dynamique parce qu'il mobilise plusieurs acteurs. Dans cette optique, Rémi Lenoir (2005 : 6-15) analyse l'évolution de la notion de contrôle social selon deux références de recherche : celle de Michel Foucault, puis celle d'Emile Durkheim, la première selon les formes du pouvoir, la seconde selon les modes d'intégration sociale. Mais, une autre forme de contrôle s'exerce à travers des mécanismes liés au développement de secteurs d'activités, de systèmes sociaux de solidarité. Par le biais des interactions avec d'autres acteurs dans l'espace public sénégalais, l'ONG Jamra apparaît comme une entité sociale qui met du sens sur l'environnement pour réduire les incertitudes angoissantes. Dans cette perspective, l'ONG Jamra semble être consciente de vivre dans un espace dans lequel on a besoin d'un minimum de confiance dans le déroulement de ses interactions. De ce point de vue, l'ONG Jamra se place, à travers les efforts de contrôle et censure qu'elle déploie lors de ses interactions dans une situation de régularisation devenue alors un support d'interventions dans les sociétés de contrôle dont parle Maurice Cusson (1983) lorsqu'il critique l'effet de stigmatisation du contrôle social et décrit ses effets dissuasifs. On peut dire que l'ONG Jamra s'appuie sur l'instrumentalisation de l'Islam, la promotion de l'État islamique au Sénégal et un réseau partenarial assez dense pour imposer un autre modèle de société, même si Jamra n'a pas, comme le suggère l'extrait ci-dessous, le soutien de tous les Sénégalais.

L'ONG Jamra nous embête dans ses sorties médiatiques. C'est une ONG inutile qui sème la peur et cherche à déstabiliser le pays. C'est une ONG satanique qui se sert de l'Islam pour semer la zizanie dans le pays, même si c'est une ONG qui soutient les malades n'ayant pas les moyens de se soigner dans les hôpitaux. Pour moi, elle ne fait que combattre les homosexuels. On ne l'entend pas sur les autres problèmes comme le viol, la fornication et l'appât du gain. (F-D, Femme, 50 ans, Dakar, enquêtée).

Au final, il est important de noter que la forte présence de l'ONG Jamra dans l'espace public au Sénégal est motivée par le credo musulman suivant : « Dieu ne change jamais l'état d'un peuple, tant que ce peuple ne change pas lui-même son comportement, et ce changement n'est durable et vérifiable que si l'homme se réconcilie avec lui-même et avec Dieu, pour maîtriser sa destinée en faisant l'histoire ». (A-D, Imam membre actif de l'ONG Jamra, Dakar). L'ONG Jamra entretient la foi profonde des communautés religieuses en mettant l'accent sur l'éducation aux bonnes valeurs au sein des familles et des communautés.

Conclusion

En définitive, dans cet article, l'on retient que l'ONG Jamra se présente comme une entité qui fait face à des minorités marginales (homosexuels,

enfants abandonnés dans la rue et francs-maçons) à la recherche d'appuis et d'ancrages dans l'espace public au Sénégal et sous ce rapport, elle interagit avec elles, en produisant des situations de contrôle et de censure qui permettent le maintien et la reconstruction de l'identité de ces minorités. L'ONG Jamra représente, pour reprendre Harrison White (2011, [1970]), une forme de déterminisme qui encastre et découple ces minorités déviantes et les met dans une dynamique de dissolution, qu'il soit des individus ou des organisations susceptibles de menacer l'ordre social, culturel et religieux de la société sénégalaise. En exerçant un régime de censure et de contrôle, l'ONG Jamra offre un cadre dans lequel des communiqués, des sorties médiatiques, des programmes, des conférences, des dossiers de médiations familiale et sociale, des lettres d'informations adressées aux autorités étatiques et des plaintes se déploient pour régler l'opposition entre l'individu et la communauté en rappelant au premier les exigences de la seconde. Cette contribution invite à explorer la participation de l'ONG Jamra à la pratique de la censure et du contrôle social, religieux et culturel au Sénégal et devient à la fois un relais de l'État qui oscille entre complémentarité et concurrence. L'article analyse le jeu de négociations et d'interactions qui s'opère à travers la dialectique entre les fondements éthiques de l'Islam prônés par l'ONG Jamra, la collaboration avec divers partenaires et l'arrimage aux programmes d'aide au développement local. Il fait également la description du dispositif d'actions mis en place par l'ONG Jamra rend compte, par ailleurs, de formes de participation citoyenne qui semblent préfigurer de l'émergence de modes humanitaires d'action volontariste. La censure et le contrôle social, tels qu'ils sont appliqués par l'ONG Jamra dans l'espace public au Sénégal, ont à voir avec le sacré, le secret, la tolérance, la propagande, mais aussi avec ce que la société sénégalaise recommande, prescrit, permet, impose et interdit.

Références bibliographiques

- BOUQUET B. (2012), « Regards sur le contrôle social. Une approche socio-historique », Presses universitaires du Septentrion, p.33-45.
- BOURDIEU P. (1982), « Censure et mise en forme », in *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.
- CASTEL R. (1976), *Le Psychanalisme, l'ordre psychanalytique et le pouvoir*, Maspero, Union générale des éditeurs.
- CUSSON M. (1983), *Le contrôle social du crime*, Paris, PUF.
- DELEUZE G. (2003), *Pourparlers 1972-1990*, Paris, Éditions de Minuit.
- DURY M. (1997), *La Prédication silencieuse*, Paris, Publisud, 1995.
- ÉLIAS N. (1973, [1939]), *La Civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy.
- ÉLIAS N. (1975, [1939]), *La Dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy

- FOUCAULT M. (1975), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
- FREUD S. (1930), *Le Malaise dans la culture*, Berlin, Internationaler Psychoanalytiker Verlag.
- GOMEZ-PEREZ M. (2011), « Des élites musulmanes sénégalaises dans l'action sociale : des expériences de partenariats et de solidarités », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 33 |, mis en ligne le 22 mars 2012, consulté le 12 décembre 2021.
- LENOIR R. (2005), « Contrôle (du) social. La construction d'une notion et ses enjeux », *Informations sociales*, vol. 6, n° 126, p. 6-15.
- MERTON R. (1998, [1949]), *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin.
- OGIEN R. (1990), « Sanctions diffuses. Sarcasmes, rires et mépris », *Revue française de sociologie*, p. 591-607.
- ORY P. (dir.), (1997), *La Censure en France à l'ère démocratique, 1848-...*, Bruxelles/Paris, éd. Complexes, coll. « Histoire culturelle ».
- POPPER K. (1978), *La Société ouverte et ses ennemis*, Paris, éditions du Seuil.
- ROSS EDWARD A. (1960), « Social control and the foundations of sociology », *Revue française de sociologie*, 1- 2, p. 249-250.
- STORA-LAMARRE A. (1989), *L'Enfer de la 3^{ème} République. Censeurs et pornographes, 1881-1914*, Paris, Imago.
- WHITE H. (2011), *Identité et contrôle : Une théorie de l'émergence des formations sociales*, Traduction française de Michel Grossetti et Frédéric Godart, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.